

RAPPORT ANNUEL

Fonds commun de placement

GALILEE INNOVATION EUROPE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

- Commentaire de gestion
- Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels

Forme juridique : FCP

L'objectif de gestion

L'objectif de gestion de l'OPCVM, classé « Actions des pays de l'Union Européenne », est de réaliser une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence Eurostoxx 50 Net Return, par le biais d'une gestion dynamique essentiellement en actions de l'Union Européenne et en contrats financiers sur un horizon d'investissement minimum de cinq ans. L'objectif de gestion vise l'appréciation du capital à long terme. L'indicateur de référence est retenu en cours de clôture et exprimé en euro, dividendes réinvestis.

Indicateur de référence

EUROSTOXX 50 Net Return

L'indice EUROSTOXX 50 est un indice de référence boursier calculé comme la moyenne arithmétique pondérée d'un échantillon de 50 actions représentatives des marchés de la zone euro. Des informations complémentaires sur l'indice sont accessibles via le site internet de l'administrateur : www.stoxx.com.

L'indicateur de référence est retenu en cours de clôture et exprimé en euro, dividendes réinvestis.

A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, l'administrateur STOXX Limited de l'indice de référence EUROSTOXX 50 n'est pas encore inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Stratégie d'investissement

La sélection des actions (« stock picking ») repose sur un processus rigoureux d'analyse fondamentale quantitative et qualitative des entreprises, visant à identifier des sociétés dont la valorisation boursière n'est pas représentative de la valeur intrinsèque estimée.

Dans le cadre de l'analyse qualitative, le processus de gestion est fondé sur l'analyse des facteurs d'innovation des entreprises, vecteurs de création de valeur, de pérennité et de performances financières à long terme. L'analyse de l'innovation permet d'identifier les sociétés dont :

- l'avantage concurrentiel est préservé/renouvelé ;
- la capacité d'adaptation aux mutations sectorielles est renforcée ;
- l'élasticité aux prix est réduite (« Pricing Power ») ;
- les parts de marchés peuvent s'accroître.

Les sociétés seront également sélectionnées en fonction de leur plan stratégique, de leur positionnement sectoriel, de leur solidité financière et de leurs perspectives de croissance. Le processus de gestion intègre de manière non contraignante des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

La sélection des actions s'opère sans contraintes sectorielles ou de capitalisation. Le portefeuille peut donc être exposé en totalité à des sociétés de moyennes ou petites capitalisations. La construction du portefeuille ne tient pas compte de l'indicateur de référence précité. Le poids de chaque société dans le portefeuille est donc indépendant du poids de cette même société dans l'indice Eurostoxx 50 Net Return. À ce titre, il est envisageable qu'une société détenue en portefeuille ne figure pas dans la liste des sociétés constitutives de l'indicateur de référence ou qu'une société figurant en bonne place dans cette même liste soit exclue du portefeuille de l'OPCVM.

Concernant la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 60% à 150% sur les marchés d'actions, de toutes zones géographiques y compris de pays émergents, de toutes capitalisations, de tous les secteurs, dont :

- 60% minimum sur les marchés des actions des pays de l'Union Européenne ;
- de 0% à 100% aux marchés des actions de petites ou moyennes capitalisations ;
- de 0% à 25% aux marchés des actions de pays émergents ;
- de 0% à 30% aux marchés des actions liées à l'or et aux matières premières.

De 0% à 40% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques hors pays émergents, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés, dont :

- de 0% à 20% en instruments de taux spéculatifs ou non notés ;
- de 0% à 20% en obligations convertibles.

La fourchette de sensibilité de l'OPCVM aux taux d'intérêt est comprise entre 0 et 5.

De 0% à 100% au risque de change sur des devises de l'Union Européenne et de 0% à 10% au risque de change sur des devises hors Union Européenne.

Les titres éligibles au PEA représentent en permanence 75% minimum de l'actif net de l'OPCVM.

L'OPCVM peut être investi :

- en actions,
- en titres de créance et instruments du marché monétaire ;
- jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger et en Fonds d'Investissement à Vocation Générale de droit français répondant aux conditions de l'article R. 21413 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux et de change, qui peuvent entraîner une surexposition globale de 50% maximum de l'actif net ;
- emprunts d'espèces, acquisitions et cessions temporaires de titres.

Profil de risque

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative. Les titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de la société de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de liquidité : Il présente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs. Dans ce cas, la valeur liquidative peut baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de contrepartie : Le risque de contrepartie résulte de toutes les opérations de gré à gré conclues avec la même contrepartie. Il mesure le risque de perte en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Dans ce cas, la valeur liquidative pourrait baisser.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

COMMENTAIRE DE GESTION

Juillet 2018

Galilée Innovation Europe a progressé de +0,7% au mois de juillet. Du côté des contributeurs à la performance, Peugeot (+25,8%), 3ème investissement du fonds, a publié d'excellents résultats au premier semestre, notamment grâce au redressement d'Opel. Le *re-rating* du constructeur français s'est poursuivi et est resté relativement immune aux menaces tarifaires. Wirecard (+15,8%) a dévoilé des comptes préliminaires bien orientés avec un chiffre d'affaires en hausse de +46% à 897,3 M€. Le belge Barco (+15,7%) a profité de l'initiation d'une recommandation favorable d'un broker. ASML (+8,1%), le spécialiste néerlandais des équipements de lithographie pour l'industrie des semi-conducteurs, a également publié des résultats trimestriels de bonne facture dans l'attente de son prochain Investor Day en novembre. En ce qui concerne les contributeurs négatifs, Altran (-34,3%) a averti le marché de la détection d'une fraude de 10M\$ chez Aricent, pré-acquisition. La sanction a été forte mais le titre a coté à un niveau inférieur à la récente augmentation de capital et sur un multiple d'EBITDA historiquement bas à 5,6x. Au cours du mois, nous avons renforcé le chimiste allemand Covestro, encore fortement sous-valorisé par le marché, ainsi qu'Eurofins Scientific (résultats semestriels solides).

Août 2018

Du côté des contributeurs positifs sur le mois, nous pouvions une nouvelle fois citer la fintech allemande Wirecard AG dont la capitalisation boursière (23,4 milliards €) avait récemment dépassé celle de Deutsche Bank. En effet, le spécialiste des paiements électroniques a publié d'excellents chiffres finaux pour le compte du premier semestre (croissance organique des revenus de 25% notamment) et a relevé ses objectifs 2020. La dynamique d'acquisition de nouveaux clients est restée bien orientée et le volume potentiel de transactions a été maintenu à des niveaux très importants. Le déploiement de partenariats supplémentaires tels que ceux déjà mis en place avec Crédit Agricole et Mizuo au cours des derniers mois pourrait constituer des relais de croissance importants. À plus long-terme, le secteur des paiements est encore probablement très favorable aux groupes intégrés si l'on considère que 80% des transactions mondiales sont encore réalisées en cash, et que sur 20% de transactions électroniques, seule une partie mineure est aujourd'hui entièrement numérique. Pour ces raisons, Wirecard est resté une conviction forte de Galilée Innovation Europe.

Septembre 2018

Dans un environnement toujours marqué par des tensions sur le commerce mondial et par les discussions autour du budget italien, la polarisation des performances entre valeurs de croissance à forte visibilité et valeurs cycliques décotées a atteint des records. Un début de rotation sectorielle/style avait néanmoins été observé en fin de mois (retour vers les autos, financières et matières premières) avant, à nouveau, de totalement s'inverser suite à la divulgation du budget transalpin. Dans ce contexte, Galilée Innovation Europe a reculé de -2,1% sur le mois. Nos principaux contributeurs ont été le groupe bâlois Lonza AG (+7,4%) dont les perspectives se révèlent prometteuses à horizon 2022. Nous avons rencontré le management de Solutions 30 (+11,2%) lors de la présentation des résultats du premier semestre 2018. Le potentiel de duplication du modèle à l'échelle européenne est resté important pour les prochains semestres. En termes de construction de portefeuille, nous avons conservé une approche « Blend » dans nos investissements en évitant de surpayer la croissance. Notre sélection s'est effectuée à travers une poche « Growth » raisonnablement valorisée (SAP, Ipsen, Lonza), et une poche « Value » encore modérée à ce stade (initiation de position en Duerr AG et Michelin).

Octobre 2018

Les marchés actions mondiaux se sont inscrits en forte baisse en octobre, en raison d'un ralentissement économique en Chine et en Europe (décélération marquée des PMI), de tensions sur certaines obligations souveraines (Italie), et de prises de bénéfices sur les valeurs technologiques américaines notamment. Dans ce contexte, Galilée Innovation Europe recule de -11,0% sur le mois, réalisant la quasi-intégralité de sa baisse annuelle en octobre. À ce stade des résultats du 3ème trimestre, et à l'exception du secteur automobile (Valeo, Michelin, Duerr) impacté par le marché chinois et WLTP, 76% des entreprises du fonds avaient publié des résultats en ligne ou supérieurs aux attentes (ASML, Thalès, Worldline, Capgemini, ou encore Lonza). Certaines sanctions boursières, répondant à des logiques de flux ou à des prises de bénéfices ponctuelles, ne nous ont pas paru justifiées par une dégradation des fondamentaux de ces sociétés et n'ont pas remis en cause nos cas

d'investissement. Profitant des excès de volatilité, nous avons procédé à plusieurs renforcements : Akka (relèvement des objectifs), Eurofins Scientific, Sika et nous avons complété notre ligne en Ubisoft post-résultats. Face à l'accumulation d'avertissements dans le secteur, Valeo avait été drastiquement allégée avant sa publication.

Novembre 2018

Les marchés actions étaient restés une nouvelle fois sous pression en novembre. Cela s'était moins traduit dans la variation absolue des indices qu'en intra-sectoriel, où de fortes disparités entre valeurs étaient visibles. Le compartiment des Small et Midcaps a poursuivi sa correction c'est pourquoi nous nous étions concentrés à ce stade sur le segment des grandes capitalisations (75% du portefeuille) malgré l'apparition croissante d'investissements attractifs. Eurofins Scientific était la principale contribution négative du mois. La société avait fait l'objet d'une note d'analyse d'un broker américain remettant en cause la soutenabilité de son endettement et la contribution de ses nombreuses acquisitions à son rythme de croissance interne. L'entreprise avait riposté en publiant un communiqué rassurant quant à sa capacité à générer une croissance organique de 5%, au-delà de 2020. Face à un ralentissement probable en 2019, nous avons investi dans des entreprises de qualité offrant la meilleure visibilité possible sur leurs résultats. Au cours du mois, nous avons initié des positions en Amadeus IT et Dassault Systèmes après un recul de 25% depuis leurs plus hauts récents. Le groupe de santé allemand Fresenius SE avait également intégré le fonds sur une valorisation attractive de 8x l'EBITDA 2019, la plus faible depuis 2014.

Décembre 2018

Le quatrième trimestre 2018 a été marqué par une baisse généralisée des marchés actions mondiaux. Galilée Innovation Europe avait réalisé l'intégralité de sa performance annuelle négative durant ce trimestre, pénalisé par le profil « croissance » de certaines entreprises, ainsi que par un recul important du segment « midcap » du portefeuille (en moyenne 25%). Ce résultat nous a paru décevant au regard de la qualité des entreprises investies ainsi que de leur dynamique de croissance. Sur l'ensemble de l'année, les principaux contributeurs à la performance ont été Wirecard, Peugeot, Solutions 30 et Akka Technologies. Du côté des détracteurs, Valeo, Altran et Eurofins Scientific ont expliqué 50% de l'écart de performance. À l'exception d'Altran, nous avons conservé nos investissements dans ces sociétés. Face à la volatilité des marchés et à la défiance des investisseurs, nous conservons une proportion relativement élevée de liquidités (12%) afin de les réemployer en temps voulu. Nous avons par ailleurs commencé à renforcer certaines convictions ayant subi un derating qui nous a semblé excessif au regard des perspectives de croissance. Sartorius Stedim Biotech (santé) et le néerlandais DSM (chimie) ont intégré le fonds au cours du mois de décembre.

Janvier 2019

Le fonds Galilée Innovation Europe a débuté l'exercice 2019 par une performance mensuelle nettement positive de +6,03%. En effet, un rebond notable des marchés actions européens s'était matérialisé du fait de facteurs techniques et d'éléments également plus fondamentaux. Les résultats des entreprises pour l'année 2018 avaient commencé à être publiés et ont été jusqu'alors des éléments de soutien appuyant la reprise des cours. SAP (+4%) a délivré à nouveau des résultats solides, entraînés par un rebond des licences confirmant le bon momentum de la solution S/4 HANA. Le fournisseur franco-allemand de produits et services à l'industrie pharmaceutique, Sartorius Stedim Biotech (+10%), a publié des revenus en forte hausse à 1,2 milliards d'euros en 2018 ainsi que des objectifs ambitieux à moyen-terme. Le management de la marque de luxe italienne Ferrari (+26%) a dévoilé des perspectives prometteuses pour les prochains semestres avec notamment le lancement de 5 nouveaux modèles et un *free cash flow* plus élevé qu'escompté. Au cours du mois, nous avons initié deux nouvelles positions sur MTU Aero Engines (aéronautique) et sur le français Lumibird. Nous avons également allégé en fin de mois certains dossiers ayant fortement rebondi en janvier (Akka, Solutions 30, Worldline et Infineon).

Février 2019

Le rebond généralisé des marchés actions s'est poursuivi en février sur fond de politiques monétaires accommodantes et d'une issue favorable matérialisée par un accord commercial imminent dans le conflit sino-américain. Dans ce contexte, Galilée Innovation Europe s'est octroyé 2,1% sur le mois. Ipsen (+10,5%) avait largement atteint ses objectifs 2018 en publiant un résultat net en progression de +42% à 389M€. Longtemps attendue par les investisseurs, le groupe avait par ailleurs annoncé l'acquisition du canadien Clementia Pharmaceuticals, spécialisé dans les maladies rares, pour une transaction de 1,3 milliards de dollars. Le groupe de luxe italien Moncler (+2,5%) avait fait état de

brillants résultats en 2018 en affichant une croissance organique du chiffre d'affaires de l'ordre de +22% à 1 420M€. Un an après sa première collaboration, les effets du projet « Moncler Genius » et du digital sont devenus tangibles sur l'ensemble des canaux et des zones géographiques du groupe. Face au rebond sensible des marchés depuis le début de l'année, nous avons matérialisé des prises de bénéfices partielles notamment sur les dossiers Airbus, DSM et Dassault Systèmes. Au cours du mois, le français SMCP avait intégré le fonds suite à une publication préliminaire de bonne facture et à une décote qui nous semblait largement injustifiée.

Mars 2019

Confirmation de la tendance haussière des marchés actions au mois de mars, cependant sur un rythme moins effréné qu'en janvier et février (+1,8%). Les valeurs de croissance ont nettement tiré leur épingle du jeu au premier trimestre. Au sein du portefeuille, l'éditeur français de jeux vidéos Ubisoft (+24,9%) et le suisse Lonza (+12,8%) se sont affichés en forte progression sur le mois, tout comme SAP (+9,3%), Kerry Group (+9,9%) ou Unilever (+8,8%). Sur les cinq valeurs citées, quatre figuraient dans notre top 10. Le stock-picking a été fructueux au premier trimestre malgré un positionnement relativement prudent (85% d'exposition en moyenne) : 14 valeurs ont contribué à minima à +0,50% de performance, tandis que seules 5 valeurs ont contribué négativement (-0,40% maximum). Peu de mouvements structurant en mars, si ce n'est l'entrée en portefeuille du norvégien Tomra Systems. Malgré un ralentissement macroéconomique qui offrait peu de visibilité dans certains secteurs cycliques, les entreprises présentes dans le fonds ont continué à générer des croissances bénéficiaires à deux chiffres, preuve de leur capacité d'innovation et de leurs fortes barrières à l'entrée. Galilée Innovation Europe a progressé de +3,3% en mars et de +11,8% au premier trimestre.

Avril 2019

Les marchés actions ont poursuivi leur tendance haussière en avril. Galilée Innovation Europe a donc enregistré un quatrième mois de hausse consécutif en 2019 avec une progression mensuelle de +3,2% et de +15,4% depuis le début de l'exercice. Au sein du top 10 du fonds, Wirecard (+20,8%) s'est distingué sur le mois, néanmoins le cours de la fintech allemande est resté encore très éloigné de ses plus hauts historiques rencontrés en 2018 (198€). La valorisation était retombée à 17x les profits estimés pour 2021, bien en deçà de celle affichée par ses comparables. Bien que les allégations du Financial Times ont continué de peser à court-terme et ce, malgré le rapport du cabinet Rajah & Tann, les résultats du groupe se sont selon toute vraisemblance inscrits en progression. Par ailleurs, Softbank avait également annoncé un investissement de 900M€ au capital de Wirecard par le biais d'obligations convertibles. Cette opération a ouvert la voie à de nouveaux partenariats au Japon et en Corée et nous a également conforté dans notre conviction d'investissement. Enfin, SAP (+11,4%), première ligne du fonds depuis de nombreux trimestres, s'était également distingué à la faveur de résultats brillants au titre du 1^{er} trimestre 2019 et de perspectives relevées.

Mai 2019

Premier mois de correction en 2019 pour les marchés actions européens sur fond d'incertitudes macroéconomiques (récession manufacturière) et de tensions géopolitiques sur tous les fronts. Dans ce contexte, le fonds Galilée Innovation Europe a amorti le recul (-2,1% vs -5,5% pour l'EuroStoxx sur le mois) conservant une progression de +13,0% depuis le début de l'année. La surperformance mensuelle s'est expliquée d'une part par une poche de liquidités et de monétaires importante (15,7%). D'autre part, le stock-picking a été très favorable : l'absence du secteur bancaire (faible intensité d'innovation, difficultés structurelles, disruption) a contribué positivement à hauteur de 1,38%. Le spécialiste italien des solutions auditives, Amplifon (+15,9%), avait publié des résultats brillants au titre du 1^{er} trimestre 2019, à la lumière d'une croissance organique de +3,9%, en progression dans toutes les zones géographiques, et de l'intégration de GAES. À contrario, Solutions 30 (-25,7%) avait sévèrement pâti de la déclaration d'une position short par le fonds américain Muddy Waters, sans qu'aucune note d'analyse étayant cette attaque n'ait été publiée à ce stade. Nous restions confiants quant à la réalisation des objectifs de l'entreprise, toutefois dans un souci de gestion du risque, la position avait été soldée dans l'attente d'informations complémentaires écartant durablement les allégations de MW.

Juin 2019

Dynamisés notamment par les discours accommodants des principaux banquiers centraux, les marchés actions européens ont clôturé le premier semestre 2019 sur une note largement positive, l'indice EuroStoxx affichant une progression de +6,0% sur le mois. Dans ce contexte, le fonds Galilée Innovation Europe a profité également de ce mouvement haussier en s'adjugeant +5,4% sur le mois

et +19,1% depuis le début de l'exercice 2019. Au cours du premier semestre, la performance du fonds a été attribuable à nos fortes convictions de moyen/long-terme telles que SAP, Ferrari, Lonza, Sartorius Stedim ou encore Wirecard. Par ailleurs, dix valeurs avaient contribué à plus de 1% à la progression globale du fonds depuis le 1er janvier. En bas de tableau, l'opérateur télécoms Iliad (-0,4%) était lanterne rouge et a été désinvesti, les dernières innovations de produits et services ayant peiné à nous convaincre. Malgré un environnement macroéconomique et notamment manufacturier en très net ralentissement, notre sélection d'entreprises a continué de délivrer des fondamentaux solides au cours des derniers trimestres. Ainsi, la croissance médiane du chiffre d'affaires des sociétés en portefeuille s'est établie à +9%, tandis que les bénéfices par actions estimés en 2019 devraient croître autour de +14,6%.

INFORMATION SUR LA PRISE EN COMPTE DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DES CRITERES ESG

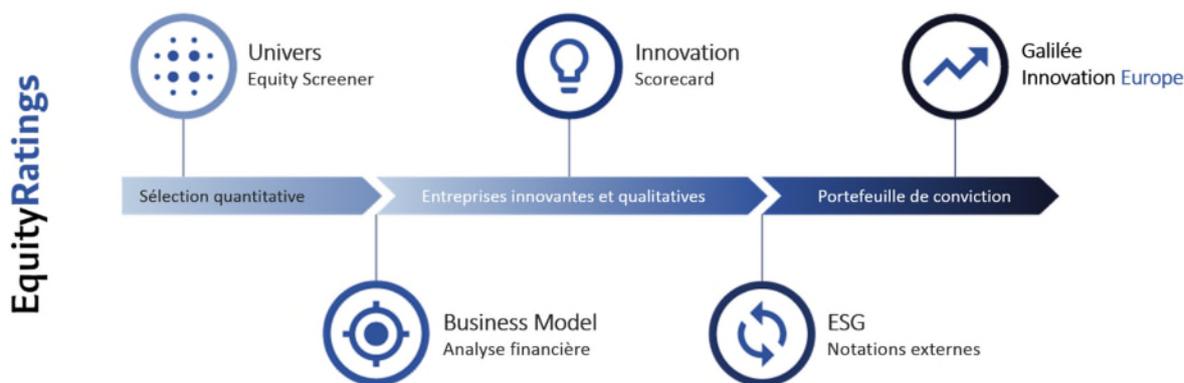
En application des dispositions de l'article L.533-22-1 du Code monétaire et financier, nous vous informons ne pas appliquer des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement actuelle générale de la société de gestion.

Le fonds Galilée Innovation Europe n'est pas un fonds ESG, ni labellisé en tant que tel. Cependant, le processus d'investissement du fonds Galilée Innovation Europe intègre la prise en compte de certains critères ESG dans la sélection des titres sans restriction dans les décisions d'investissement.

À cet effet, le processus d'investissement repose sur le modèle propriétaire d'analyse quantitative et qualitative « *Equity Ratings* ». Ce modèle intègre un pilier d'évaluation de critères ESG pour chaque société ciblée par l'équipe de gestion, sous réserve de données ESG disponibles. Ainsi, la qualité ESG des entreprises fait partie intégrante de l'évaluation globale avant et après investissement, en complément notamment des critères d'analyse financière et de valorisation.

Les valeurs couvertes par les données ESG et composant le portefeuille présentent chacune une notation ESG pouvant évoluer dans le temps. L'agrégation des notations permet à l'équipe de gestion d'évaluer, périodiquement et à titre indicatif, le « *Rating* » ESG global du portefeuille ainsi que le taux de couverture de ces critères.

L'équipe de gestion a recours à des notations ESG émises par un prestataire externe (Sustainalytics) et compilées par Bloomberg.



PERFORMANCES DU FONDS

Le présent rapport annuel se rapporte à l'exercice 2018/2019 écoulé, ayant débuté le 01/07/2018 et clôturé le 28/06/2019.

Au 29 juin 2018

Valeur liquidative (Part C) : 160.25 EUR

Actif net : 2 912 005,33 EUR

Nombre de parts : 18 171,965

Au 28 juin 2019

Valeur liquidative (Part C) : 145.04 EUR

Actif net : 2 115 482,95 EUR

Nombre de parts : 14 585,236

Valorisation : quotidienne

Date de modification de la catégorie du fonds : 22/05/2017

Forme juridique : OPCVM – UCITS V

Performance du fonds sur l'exercice : -9.49%

Conformément à la stratégie de gestion figurant dans le prospectus, le fonds a été investi à plus de 75% en titres éligibles au PEA.

Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE AU 30/06/2019

GALILEE INNOVATION EUROPE

INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Les frais d'intermédiation étant inférieurs au seuil de 500 000€ annuel, la société de gestion n'est pas soumise à l'obligation d'établir un compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 321-122 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément aux articles 321-132 à 321-134 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

La sélection des intermédiaires résulte d'une définition de critères quantitatifs et qualitatifs permettant des appels d'offres afin d'obtenir les meilleurs tarifs pour la conclusion des ordres

Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

Information sur la rémunération

Financière Galilée s'est dotée d'une politique de rémunération afin d'encadrer la rémunération des personnes « preneuses de risques », des dirigeants et des personnes effectuant une fonction de contrôle. Les modalités de calcul de la rémunération sont construites sur des principes fondamentaux liés à la performance individuelle et collective, réalistes, encourageant la motivation et la pérennisation des salariés en poste, et qui respectent les valeurs déontologiques de la profession.

La philosophie de rémunération est tournée vers la récompense des individus les plus performants, et/ou ceux clés pour l'entreprise, de manière à ce qu'elle reflète leurs contributions au succès de l'activité de l'entreprise.

Le modèle de base pour une personne clé est typiquement compris d'un salaire de base qui est lié aux responsabilités exercées par rapport aux collègues, et d'une rémunération variable discrétionnaire annuelle liée:

- Aux performances individuelles
- A la rentabilité totale de l'entreprise.

Financière Galilée agit de manière active afin de maintenir un alignement d'intérêts entre les performances de ses clients et de son fonds et la rémunération de ses salariés.

Le détail des informations relatives à la politique de rémunération de la société de gestion, incluant de façon non limitative le descriptif du calcul des rémunérations, l'identité de la personne responsable de la supervision des rémunérations ainsi que la composition du comité de rémunération le cas échéant, est disponible gratuitement sur simple demande.

Evènements intervenus au cours de la période

01/01/2019 : Caractéristiques de gestion : Rajout d'une mention dans la rédaction de la stratégie d'investissement

01/01/2019 : Caractéristiques juridiques : Modification de l'adresse de la société de gestion

01/01/2019 : Caractéristiques de gestion : Mentions du règlement Benchmark

01/01/2019 : Caractéristiques de gestion : Rajout de la possibilité de faire des swaps et TRS

01/01/2019 : Caractéristiques comptables : Intégration du tableau des conditions de sous/rachats

01/01/2019 : Caractéristiques comptables : Modification des commissions de mouvement

01/01/2019 : Caractéristiques de gestion : Modification de l'article 3 du règlement

Galilée Innovation Europe
Exercice clos le 28 juin 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Galilée Innovation Europe

Exercice clos le 28 juin 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Porteurs de Parts du fonds Galilée Innovation Europe,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Galilée Innovation Europe constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 28 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

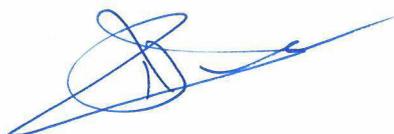
Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 20 septembre 2019

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres



Bernard Charrue

BILAN ACTIF

	28/06/2019	29/06/2018
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	2 069 471,67	2 826 437,61
Actions et valeurs assimilées	1 951 224,97	2 826 437,61
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 951 224,97	2 826 437,61
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	118 246,70	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	118 246,70	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	30 530,42	2 732,48
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	30 530,42	2 732,48
Comptes financiers	88 130,42	117 655,09
Liquidités	88 130,42	117 655,09
Total de l'actif	2 188 132,51	2 946 825,18

BILAN PASSIF

	28/06/2019	29/06/2018
Capitaux propres		
Capital	2 473 511,49	2 874 978,14
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-334 947,12	89 063,54
Résultat de l'exercice (a, b)	-23 081,42	-52 036,35
Total des capitaux propres	2 115 482,95	2 912 005,33
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	72 649,56	34 819,85
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	72 649,56	34 819,85
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	2 188 132,51	2 946 825,18

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	28/06/2019	29/06/2018
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	28/06/2019	29/06/2018
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	19 335,74	35 981,11
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	19 335,74	35 981,11
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	544,06	418,59
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	544,06	418,59
Résultat sur opérations financières (I - II)	18 791,68	35 562,52
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	48 409,18	78 901,46
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	-29 617,50	-43 338,94
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	6 536,08	-8 697,41
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	-23 081,42	-52 036,35

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR0007075585	2 % TTC maximum	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
C	FR0007075585	1 % TTC maximum de l'actif net

Commission de surperformance

Part FR0007075585 C

Jusqu'au 28/02/2017 : 29,9% TTC de la surperformance du FCP au-delà de 5% annualisés (1)

Entre le 01/03/2017 et le 30/06/2017 : néant (2)

A partir du 01/07/2017 : 20% TTC de la surperformance du FCP au-delà de celle de l'indicateur de référence l'EuroStoxx 50 NR dividendes réinvestis (3)

(1) Jusqu'au 28/02/2017 :

La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 29,9% TTC représente la différence entre l'actif de l'OPCVM avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance de 5% annualisés et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPCVM.

La dotation est provisionnée lors de l'établissement de chaque valeur liquidative et soldée en fin d'exercice. En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise est effectuée à hauteur maximum des dotations existantes.

La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

La commission de sur performance est payée annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice et donc la provision est remise à zéro tous les ans.

Cette commission de surperformance est mise en place pour la première fois entre le 1er mars 2010 et le 28 février 2011, puis ultérieurement sur des périodes de référence courant de la première valeur liquidative du mois de mars de l'année à la dernière valeur liquidative du mois de février de l'année suivante.

Dès lors que la valeur liquidative du fonds progresse de plus de 5 % annualisés, après imputation des frais de gestion fixes, une provision au taux de 29,9 % TTC sera appliquée sur la performance au-delà de 5 % annualisés.

(2) Entre le 01/03/2017 et le 30/06/2017 :

Aucune commission de surperformance ne sera calculée.

(3) A partir du 01/07/2017 :

La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 20% TTC représente la différence entre l'actif de l'OPCVM avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur de référence l'EuroStoxx 50 NR (code BBG : SX5T) dividendes réinvestis sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPCVM.

Elle est provisionnée uniquement si la performance de l'OPCVM est positive.

La dotation est provisionnée lors de l'établissement de chaque valeur liquidative et soldée en fin d'exercice. En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise est effectuée à hauteur maximum des dotations existantes.

La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

La commission de sur performance est payée annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice et donc la provision est remise à zéro tous les ans.

Elle est acquise pour la première fois à la société de gestion selon cette méthode au 30/06/2018.

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement
Actions, ETF et obligations : Société de gestion de portefeuille : 87% Dépositaire : 13% (*) Minimum acquis au dépositaire
Actions
France/Belgique/Pays-Bas : 0,5283% TTC Minimum (*) 10€
Autres pays : 0,587% TTC Minimum (*) 30€
Obligations
France/Belgique/Pays-Bas : 0,3522% TTC Minimum (*) 10€
Autres pays : 0,587% TTC Minimum (*) 30€
TCN, OPC, options et futures :
Dépositaire 100%
TCN
France : 25€ TTC Étranger : 55€ TTC
OPC
Commercialisé en France : 15€ TTC Commercialisé à l'étranger : 40€TTC
Option MONEP : 0,25%TCC Minimum 5€
Futures MONEP : 1€/lot
Prélèvement sur chaque transaction

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.

- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.

- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

- Les TCN qui, lors de l'acquisition, ont une durée de vie résiduelle de moins de trois mois, sont valorisés de manière linéaire.

- Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle de plus de trois mois sont valorisés :

- à leur valeur de marché jusqu'à 3 mois et un jour avant l'échéance.

- la différence entre la valeur de marché relevée 3 mois et 1 jour avant l'échéance et la valeur de remboursement est linéarisée sur les 3 derniers mois.

- exceptions : les BTF et BTAN sont valorisés au prix de marché jusqu'à l'échéance.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

a) Titres ayant une durée de vie comprise entre 3 mois et 1 an :

- si TCN faisant l'objet de transactions significatives : application d'une méthode actuarielle, le taux de rendement utilisé étant celui constaté chaque jour sur le marché.

- autres TCN : application d'une méthode proportionnelle, le taux de rendement utilisé étant le taux EURIBOR de durée équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

b) Titres ayant une durée de vie supérieure à 1 an :

Application d'une méthode actuarielle.

- si TCN faisant l'objet de transactions significatives, le taux de rendement utilisé est celui constaté chaque jour sur le marché.

- autres TCN : le taux de rendement utilisé est le taux des BTAN de maturité équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.

- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.

- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.

- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPCVM peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
 - Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
 - Évaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
 - Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
 - Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'État de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA « monétaires court terme »), soit investies en OPCVM/FIA « monétaires à court terme », soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.
 - Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
 - Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
 - Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Les actifs faisant l'objet d'opérations de financement sur titres et les garanties reçues sont conservés par le Dépositaire de l'OPCVM : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC).
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	28/06/2019	29/06/2018
Actif net en début d'exercice	2 912 005,33	1 600 634,94
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	528 516,27	1 929 055,57
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-976 248,65	-745 915,18
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	261 232,87	374 542,79
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-560 737,39	-208 923,42
Plus-values réalisées sur contrats financiers	10 030,00	11 320,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-36 090,00	-13 245,00
Frais de transaction	-103 411,72	-83 350,84
Différences de change	0,00	0,00
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	109 803,74	91 225,41
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>232 115,47</i>	<i>122 311,73</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>122 311,73</i>	<i>31 086,32</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-29 617,50	-43 338,94
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	2 115 482,95	2 912 005,33

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	28/06/2019
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	28/06/2019
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	28/06/2019
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			0,00

TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	28/06/2019	29/06/2018
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-23 081,42	-52 036,35
Total	-23 081,42	-52 036,35

	28/06/2019	29/06/2018
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-23 081,42	-52 036,35
Total	-23 081,42	-52 036,35
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/06/2019	29/06/2018
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-334 947,12	89 063,54
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-334 947,12	89 063,54

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/06/2019	29/06/2018
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-334 947,12	-89 063,54
Total	-334 947,12	-89 063,54
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes (1) €
30/06/2015	C1 PART CAPI C	1 363 864,74	8 884,602	153,51	0,00	0,00	0,00	12,13
30/06/2016	C1 PART CAPI C	1 219 738,08	8 843,077	137,93	0,00	0,00	0,00	-9,13
30/06/2017	C1 PART CAPI C	1 600 634,94	10 620,116	150,72	0,00	0,00	0,00	4,91
29/06/2018	C1 PART CAPI C	2 912 005,33	18 171,965	160,25	0,00	0,00	0,00	2,03
28/06/2019	C1 PART CAPI C	2 115 482,95	14 585,236	145,04	0,00	0,00	0,00	-24,54

(1) dont PMV nettes à partir du 31.12.2013

SOUSCRIPTIONS RACHATS

—

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI C		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	3 307,39000	528 516,27
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-6 894,11900	-976 248,65
Solde net des Souscriptions / Rachats	-3 586,72900	-447 732,38
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	14 585,23600	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI C	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	2 396,69
Montant des commissions de souscription perçues	2 396,69
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	2 396,69
Montant des commissions de souscription rétrocedées	2 396,69
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	28/06/2019
FR0007075585 C1 PART CAPI C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,00
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	48 409,18
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	28/06/2019
Créances	SRD et règlements différés	30 530,42
Total des créances		30 530,42
Dettes	SRD et règlements différés	70 930,18
Dettes	Frais de gestion	1 719,38
Total des dettes		72 649,56
Total dettes et créances		-42 119,14

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	2 069 471,67	97,82
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	1 951 224,97	92,23
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	118 246,70	5,59
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	30 530,42	1,44
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-72 649,56	-3,43
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	88 130,42	4,17
DISPONIBILITES	88 130,42	4,17
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	2 115 482,95	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Actions & valeurs assimilées			1 951 224,97	92,24
TOTAL Actions & valeurs assimilées nég. sur un marché régl. ou assimilé			1 951 224,97	92,24
TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)			1 951 224,97	92,24
TOTAL SUISSE			186 286,92	8,81
CH0012280076 STRAUMANN HOLDING NOM.	CHF	57	44 246,01	2,09
CH0013841017 LONZA GROUP NOM.	CHF	258	76 583,94	3,63
CH0418792922 SIKA NOM.	CHF	436	65 456,97	3,09
TOTAL ALLEMAGNE			353 182,26	16,70
DE0006969603 PUMA	EUR	800	46 920,00	2,22
DE0007164600 SAP	EUR	916	110 616,16	5,23
DE0007472060 WIRECARD	EUR	282	41 750,10	1,97
DE000A0D9PT0 MTU AERO ENGINES	EUR	413	86 523,50	4,09
DE000A1EWWW0 ADIDAS NOM.	EUR	95	25 792,50	1,22
DE000KGX8881 KION GROUP	EUR	750	41 580,00	1,97
TOTAL DANEMARK			87 003,23	4,11
DK0060448595 COLOPLAST B	DKK	350	34 788,03	1,64
DK0060534915 NOVO NORDISK CL.B DIV.	DKK	1 165	52 215,20	2,47
TOTAL ESPAGNE			64 992,78	3,07
ES0109067019 AMADEUS IT GROUP CL.A	EUR	933	64 992,78	3,07
TOTAL FRANCE			624 095,62	29,49
FR0000051807 TELEPERFORMANCE	EUR	470	82 814,00	3,91
FR0000071946 ALTEN	EUR	385	40 579,00	1,92
FR0000073272 SAFRAN PROV.ECHANGE	EUR	507	65 326,95	3,09
FR0000120073 AIR LIQUIDE	EUR	685	84 289,25	3,97
FR0000120321 L'OREAL	EUR	234	58 617,00	2,77
FR0000121014 LVMH MOET HENNESSY VUITTON	EUR	171	64 005,30	3,03
FR0000130650 DASSAULT SYSTEMES	EUR	586	82 215,80	3,89
FR0010259150 IPSEN	EUR	240	28 800,00	1,36
FR0010908533 EDENRED	EUR	747	33 510,42	1,58
FR0013030152 LA FRANCAISE DE L'ENERGIE	EUR	2 284	39 970,00	1,89

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
FR0013154002 SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	317	43 967,90	2,08
TOTAL IRLANDE			84 525,00	4,00
IE0004906560 KERRY GROUP CL.A	EUR	805	84 525,00	4,00
TOTAL ITALIE			178 056,00	8,42
IT0003828271 RECORDATI IND.CHIMICA FARMAC.	EUR	1 000	36 660,00	1,73
IT0004056880 AMPLIFON	EUR	3 750	77 100,00	3,65
IT0004965148 MONCLER	EUR	1 710	64 296,00	3,04
TOTAL PAYS-BAS			339 262,98	16,04
NL0000009165 HEINEKEN	EUR	680	66 735,20	3,15
NL0000009355 UNILEVER	EUR	1 535	82 214,60	3,89
NL0000009827 KONINKLIJKE DSM NOM.	EUR	298	32 392,60	1,53
NL0010273215 ASML HOLDING	EUR	467	85 806,58	4,06
NL0011585146 FERRARI	EUR	505	72 114,00	3,41
TOTAL SUEDE			33 820,18	1,60
SE0007100581 ASSA ABLOY B	SEK	1 700	33 820,18	1,60
TOTAL Titres d'OPC			118 246,70	5,59
TOTAL FIVG réservés aux non professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE			118 246,70	5,59
TOTAL FRANCE			118 246,70	5,59
FR0010455808 UNION PEA SECURITE FCP 3DEC	EUR	11	118 246,70	5,59

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON
(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*